

MARIAGE

Guide des particuliers ► : Social - Santé [☞ Sécurité sociale](#) [☞ Assurance maladie](#) : affiliation et remboursements des soins [☞ Sécurité sociale](#) : changement de situation personnelle

Sécurité sociale : changement de situation personnelle

Vous devez informer votre organisme d'Assurance maladie en cas de changement d'adresse, de mutuelle ou de banque.

Où s'adresser ?



Assurance maladie - 3646

Pour des informations générales

Le 36 46 vous permet d'obtenir des renseignements sur vos droits et démarches, de poser une question sur votre dossier, de signaler un changement de situation ou encore de consulter vos remboursements.

Par téléphone

3646

Ouvert du lundi au vendredi. Attention : les horaires varient selon votre département. En règle générale, les horaires d'ouverture sont au minimum de 8h30 à 16h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Depuis l'étranger : +33 (0) 811 70 36 46

Par messagerie

Connectez-vous sur votre [compte ameli](#) [☞](#), puis sélectionnez l'onglet Vos demandes et cliquez sur Contactez-nous / Vos questions .

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) [☞](#)


Pour s'informer et faire les démarches auprès de sa CPAM

Services en ligne et formulaires



[Ameli en ligne](#) [☞](#) - Téléservice

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

 02 40 77 62 46

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h